



Le Conseil scientifique du Groupement des Éducateurs sans Frontières

La solidarité internationale est en évolution constante à partir d'interrogations continues sur les effets induits par les actions de développement mises en œuvre. La mondialisation, les mouvements de populations, la préservation des biens publics mondiaux, l'accompagnement des sociétés civiles, la réduction de la pauvreté et des inégalités en sont les principaux enjeux.

Le GREF doit donc disposer des informations permettant d'anticiper sur le présent que l'on ne peut pas simplement répéter. L'association n'est pas sans ressources en son sein : l'intelligence collective a déjà permis d'élargir nos connaissances, de mettre en œuvre des innovations, de répondre à des demandes nouvelles. Elle ne peut que profiter de la confrontation de ses points de vue avec les résultats de la recherche universitaire en géopolitique et en développement durable international.

Cette confrontation doit permettre une véritable réflexion approfondie et argumentée sur l'évolution des besoins, la recherche de nouvelles stratégies, la mobilisation des énergies pour adapter les réponses du GREF aux enjeux de la solidarité internationale pour les populations concernées.

Le conseil scientifique est une réponse à la question de savoir où et dans quelle instance se construisent les perspectives d'action du GREF en liaison avec les stratégies actualisées de la solidarité internationale.

Analyses et prospectives

Le conseil scientifique (CS) est une instance autonome du GREF qui étudie à partir des évolutions internes et externes les perspectives de développement de l'association au bénéfice des actions de solidarité internationale.

- Organiser la réflexion sur les grandes orientations en matière de solidarité et de développement par l'éducation, en gardant l'objectif d'une égalité dans l'accès à l'éducation en lien avec les ODD.
- Veiller à la qualité et à la cohérence des actions, en se prononçant sur les stratégies générales de développement par l'éducation ouvertes sur le monde.
- Émettre des avis sur les stratégies pédagogiques mises en œuvre.
- Définir les principes communs d'évaluation de la qualité des actions et de recherche d'impacts des actions ou programmes engagés.

Pour cela il renforce les échanges entre ses membres, organise la réflexion sur des sujets de son choix ou répond à une commande du CA du GREF avec comme finalité de

confronter la connaissance scientifique aux réalités techniques, et de théoriser la pratique pour agir.

Sur demande du Conseil d'administration ou de sa propre initiative, le CS inscrit ses travaux dans le domaine d'activité de l'association.

Il formule des propositions et/ou des recommandations au CA en se prononçant sur la pertinence, le caractère prioritaire et la qualité scientifique des orientations à prendre.

Composition

Le conseil scientifique rassemble

- Des adhérents exerçant des responsabilités dans l'élaboration, la réalisation et l'évaluation des projets,
- Des personnalités extérieures au GREF reconnues par leurs travaux de recherche sur la solidarité internationale et leur connaissance des problématiques du développement, notamment en relation avec l'éducation ;

Le conseil scientifique est composé

- De personnalités extérieures au GREF :
 - Un membre d'une des plates-formes ou coordinations auxquelles adhère le GREF,
 - Un spécialiste des stratégies d'aide au développement,
 - Un spécialiste de géopolitique du développement,
 - Un représentant des bailleurs.
- D'adhérents :
 - Coordinateur des Responsables Pays,
 - Un représentant des groupes thématiques,
 - Un représentant du conseil des régions,
 - Un adhérent témoin des évolutions du GREF.
- D'un coordonnateur, nommé par le Conseil d'Administration du GREF.

Fonctionnement

Les membres du Conseil scientifique assurent leur fonction à titre bénévole.

- Les frais de déplacement et d'hébergement liés à l'activité du conseil sont pris en charge par l'association. Les repas sont pris en compte sous la forme de dons.
- Le coordonnateur, ordonnateur des dépenses du Conseil, est chargé de l'exécution du budget qui lui est alloué.
- Le président du conseil est désigné par les membres du conseil pour une durée d'un an, renouvelable 2 fois.

Le conseil scientifique se réunit au moins deux fois par an sur un ordre du jour établi par le coordonnateur en lien avec le Président.

Mai 2017

Le Président du GREF